



VILLE DE CRUSEILLES

(Haute-Savoie)

RECRUTEMENT D'ADJOINTS D'ANIMATION PERISCOLAIRE

La commune de Cruseilles recrute :

- 1 contrat à temps non complet annualisé (environ 15 heures hebdomadaires) => Matin/temps méridien/ soir
Horaires :
-Lundi : 7h30-8h15/9h45-11h15/11h30-13h30/16h00-17h45
-Mardi, jeudi et vendredi : 7h30-8h15/11h30-13h30/16h00-17h45
Diplôme(s) de l'animation souhaité(s)
Rémunération basée sur le 1^{er} échelon de la grille d'adjoint d'animation (1 546,39 € brut à temps plein)

Contact : mairie@cruseilles.fr